



LA VIE AU TRAVAIL En septembre et en octobre, les retraits ont été supérieurs aux versements

L'assurance-vie séduit moins les Français

C'était prévisible : au mois d'octobre et pour le deuxième mois consécutif, les prestations versées au titre des contrats d'assurance-vie (rachats partiels, rachats totaux, décès...) ont été plus importantes que les cotisations (versements). La décollecte nette (cotisations moins prestations) a ainsi été de 1,4 milliard d'euros (après 1,8 milliard en septembre). Du jamais-vu. Au total, sur les dix premiers mois de l'année, les montants collectés ont baissé de 12 % (de 13 % pour les supports en euros et de 5 % pour ceux en unités de compte) par rapport à la même période de 2010 et de 16 % pour le seul mois d'octobre. Certes, depuis le 1^{er} janvier, cette collecte nette reste encore dans le vert (+ 17,7 milliards d'euros), mais elle a baissé de 63 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Les raisons de ce désamour sont multiples. Première d'entre elles : la baisse attendue des rendements en 2011. La société de conseil en actuariat Optimind, qui vient de mener une enquête sur le secteur, révèle que 75 % des 126 professionnels interrogés estiment que le taux de rende-

ment moyen des fonds en euros ne devrait pas dépasser 2,8 % à 3 % cette année, contre 3,4 % en 2010. AXA vient d'ailleurs d'annoncer un rendement de 3 % sur ses principaux fonds en euros, contre 3,3 % l'an dernier. Ces résultats incitent inévitablement les investisseurs à réorienter leur épargne sur les livrets défiscalisés, sur d'autres produits réglementés tels le livret de développement durable (LDD), les plans d'épargne logement (PEL), des livrets bancaires aux propositions parfois alléchantes, voire sur l'immobilier ou sur l'or.

La crise de la zone euro ajoute à l'inquiétude. Les épargnants ont des craintes sur la solvabilité des banques et aussi maintenant sur la fiabilité des emprunts d'États qui représentent environ le tiers (500 milliards d'euros) des fonds investis sur ces contrats, alors qu'auparavant la confiance qu'ils mettaient en ces titres « souverains » constituait pour eux le premier gage de sécurité. À cela s'ajoutent les menaces récurrentes d'un alourdissement de la fiscalité.

Il faut cependant rappeler que, sur les fonds en euros, les assureurs garantissent le rembour-

sement du capital investi, ainsi qu'un taux d'intérêt minimal sur toute la durée du contrat. Et qu'ils peuvent le faire grâce à la diversité des titres détenus en portefeuilles. Un certain nombre d'obligations qui constituent leurs actifs sont en effet des titres plus anciens et plus rémunérateurs que ceux actuellement émis sur le marché. Ce qui leur permet de ne pas répercuter immédiatement les variations du marché sur les performances de leurs produits et de maintenir un certain temps une rémunération.

Sur les supports en unités de compte, la garantie porte sur la restitution de la contre-valeur en euros des unités de compte détenues et il est toujours possible, à l'intérieur de ces produits, de procéder sans être taxé à des arbitrages afin de réorienter l'épargne sur des supports (des Sicav et FCP), dont l'évolution semble plus favorable.

Enfin, malgré les réformes dont elle a fait l'objet ces dernières années, l'assurance-vie reste un produit qui conserve au titre de l'impôt sur le revenu (IR) comme des droits de succession un régime fiscal encore très favorable.

JACQUELINE MAILLAT